



Condamné par un juge de proximité

Par **quantiumt**, le **05/07/2009** à **17:31**

Bonjour,

Le lundi 29 juin je suis convoqué par la police judiciaire pour dégradation volontaire de véhicule

le mercredi 1 juillet je suis confronté à un témoin

le même jour je suis condamné à verser la somme de 900 euro correspondant aux dégâts du véhicule du plaignant (sans doute par un juge de proximité)

les problèmes:

Mon témoin à décharge n'a pas été auditionné et a dû envoyer un fax au commissariat pour pouvoir se manifester

La facture qui m'a finalement été montrée, ne correspond pas au véhicule pour lequel j'ai été auditionné, et le témoin à charge a confirmé la dégradation du véhicule pour lequel j'ai été auditionné et non pour celui dont le devis a été effectué

lors de ma réclamation au commissariat, le gardien de la paix qui m'a auditionné a juste répondu:effectivement je me suis trompé de véhicule

qu'el recours ai je pour me défendre?

merci d'avance